

Parc naturel régional Scarpe-Escout - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Conférence territoriale des signataires de la Charte

13 décembre 2013

les Actes



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escout

Préambule

« Un point d'étape »

C'est à Saint-Amand-Les-Eaux, ce 13 décembre 2013, que se sont réunis les signataires de la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout (2010-2022) et quelques partenaires. 130 personnes ont participé à ce premier rendez-vous programmé tous les trois ans. Objectif de cette première conférence territoriale des signataires de la Charte ? Anticiper, suivre et analyser ensemble les contributions de chaque signataire (Etat, Région, Département, Etablissements publics de coopération intercommunale, communes et Syndicat mixte de gestion du Parc) et de partenaires dans la mise en œuvre des orientations et des mesures de la Charte. Pour cette première conférence, c'est le thème de « Gestion d'espace et du cadre de vie de manière équilibrée et volontariste » qui est mis en avant.

« Ce qui nous rassemble aujourd'hui, c'est d'être « PARC », c'est d'être dans une dynamique que nous avons librement consentie par contrat et par nos engagements : les engagements des 65 communes, des 7 intercommunalités, du Département du Nord, de la Région Nord-Pas de Calais, de l'Etat, et aussi de notre voisin wallon, le Parc naturel des plaines de l'Escaut (B).

Sont également partenaires, « les structures porteuses des deux SCOT, les chambres consulaires (parmi lesquelles la Chambre d'agriculture de région et ses représentants locaux, les Chambres de commerce et d'industrie, et des métiers), les associations et les représentants de la société civile (comme les conseils de développement) et des acteurs économiques.

Car, le « PNR », et la « CHARTE » ce n'est pas celui et celle du Président du Syndicat mixte de gestion, mais les nôtres. Je ne suis, (en tant que Président du PARC) que l'animateur, le pilote de la Charte, l'accompagnateur, le facilitateur et le relai des politiques qui concourent à la réalisation de nos objectifs, et parfois le maître d'ouvrage de quelques actions.

Pour réussir notre ambition collective, nous devons travailler ensemble, faire converger nos politiques, mutualiser nos compétences et nos savoir-faire... parce que les enjeux sont importants, les objectifs à atteindre d'ici 2022 lourds à relever. Parmi les enjeux majeurs, il y a la gestion de l'espace et la maîtrise de périurbanisation, la préservation de nos espaces naturels et de notre ressource en eau, le développement économique ainsi que la mobilisation et la participation citoyenne.

Il s'agit d'une première conférence qui a pour but (je l'espère) d'ouvrir une tribune, un dialogue constructif. (...) Le dialogue pour faire vivre la Charte ne se limite pas à la Conférence territoriale des signataires, heureusement (...) Aujourd'hui, il s'agit avant tout d'un rendez-vous, un point d'étape sur le chemin parcouru ensemble. Un moment qui permet l'expression, l'écoute. Un temps pour proposer des adaptations, des améliorations. Un moment pour faire des propositions pour les prochaines années. Un moment important, et cela n'est pas commun, de prendre tous les trois ans un peu de recul sur la mise en œuvre de la Charte et tenter de se projeter dans les prochaines années. »

Erick CHARTON, président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout, conseiller général du Nord



Vision générale sur la mise en œuvre de la Charte

Replacer les agriculteurs au centre de la vie locale de Scarpe-Escout



« On ne conçoit pas un Parc naturel régional sans agriculteur (...) mais en 10 ans, on a perdu un tiers des paysans », rappelle **José DUBRULLE**, maire de Thivencelle et co-responsable de la commission agricole au Parc en tant qu'élu de la Chambre d'agriculture de région. « Il est grand temps que tout le monde se mette autour de la table pour maîtriser le foncier (...). C'est déjà le but de la commission agricole qui a « un rôle pédagogique » et « des missions bien définies autour de l'urbanisme, des paysages en plus des autres axes de travail. En commission agricole, nous sommes d'accord qu'il faut densifier davantage et arrêter d'urbaniser à outrance ».

Deux autres axes ont un lien direct avec la gestion de l'espace. D'une part, le développement de la filière-bois énergie qui impacte sur la plantation et la taille de la ressource en bois locale comme le saule têtard. Enfin, la pérennisation des exploitations agricoles, une volonté partagée avec la Région à travers son par Programme régional à la création et à la transmission en agriculture (PRCTA) « Il y a aujourd'hui une désaffection de l'élevage. Les agriculteurs sont plus orientés vers la grande culture. Mais s'il n'y a plus d'élevage demain, quid des prairies humides ? Quid du territoire arboré ? » .



« La déconnexion entre l'agriculture et le monde rural ne nous convient pas car les agriculteurs sont des acteurs essentiels de l'aménagement du paysage et de la vie de tous les jours dans les villages », ajoute **Jean-Luc HALLE**, vice-président de la communauté d'agglomération du Douaisis en charge du développement rural d'intérêt commun et agricole. Pour lui, les agriculteurs doivent revenir au cœur de la vie locale dans les villages. La communauté d'agglomération travaille donc sur l'installation et la transmission afin d'inverser, ou tout au moins de ralentir, la perte des agriculteurs. Et Jean-Luc HALLE d'ajouter : « Je crois fortement à une agriculture vivrière, qui doit d'abord nourrir une population locale. Il faut donc travailler sur les circuits courts et maintenir des exploitations de quatre à cinq hectares en vente directe ».

La vision d'un partenaire, celle de la Mission bassin minier



12 communes classées et 4 villes-portes du Parc naturel régional Scarpe-Escout ont des éléments de patrimoine inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. « Comme le Parc existe depuis longtemps, ce secteur a une avance considérable mais on peut encore faire mieux », explique **Jean-François CARON**. Le 1^{er} vice-président de la Mission bassin minier souligne qu'il faut encore renforcer l'appropriation par les habitants de leur patrimoine minier aujourd'hui classé par l'Unesco et « montrer les bénéfices globaux, pour le territoire », de cette reconnaissance mondiale qui « revitalise l'urbanisme, l'économie, les dynamiques associatives. A l'échelle d'une ville, c'est impossible, mais à celle d'un Parc c'est possible. Les équipes de Parc savent le faire, c'est leur métier. Le Parc a toujours été pionnier, il a toujours considéré que le patrimoine industriel était à prendre en compte, était un atout autant que le patrimoine naturel (...). D'une certaine manière, c'est le Parc qui a ouvert la voie de la transformation du territoire ».

Le regard collectif des 65 maires du territoire

Quel est le retour des communes trois ans après l'adoption de la charte ? **Luc COPPIN**, président du Syndicat des communes intéressées au Parc naturel régional Scarpe-Escaut, rappelle que « l'adhésion à la charte est une adhésion librement consentie » et que le Syndicat des communes intéressées est « une tribune démocratique de discussion ou siègent deux représentants par commune quelle que soit leur taille ». Ce syndicat intercommunal est « une force de proposition des communes, et un relais du PNR dans les 65 communes ». C'est en leur nom qu'il s'exprime, faisant référence aux enquêtes menées en amont auprès des maires et des délégués et de la rencontre des élus du territoire qui s'est tenue au préalable pour préparer cette première conférence territoriale.



« De nombreux maires agissent spontanément dans le sens de la charte et souvent sans s'en rendre compte. Les communes ont besoin d'être aidées dans l'établissement de leurs projets. Elles sont toutes motivées et ont des idées mais elles sont submergées, parfois étouffées, par le fatras réglementaire, et parce que leur voix est couverte par les techniciens, les bureaux d'étude spécialisés ou les experts, beaucoup plus écoutés que la parole des élus. Cette parole est pourtant souvent fort pertinente. Les intercommunalités ont leur propre politique mais devraient d'avantage prendre en compte les acteurs quotidiens du territoire. **Les communes ont donc besoin d'être aidées par une ingénierie comme celle du Parc naturel régional et ont besoin d'être soutenues dans le champ complexe de l'aménagement du territoire.** Enfin, **les communes apprécient un regard extérieur, un regard différent pour déjouer les pièges cachés par la proximité du terrain.** (...). Mais si le Parc, c'est « un apport qualitatif indéniable, une notoriété, un attrait, voire une plus-value immobilière pour certaines communes, dans le même temps le Parc est perçu comme une organisation compliquée, une obligation administrative sans financement et parfois un empêchement de projets créateurs d'emplois ».

De l'enquête menée auprès des élus des communes, ressort également un questionnement qui selon **Luc COPPIN** « doit tous nous interpeler » : « quelle confiance fait-on aux élus des communes dans la

mise en œuvre de leurs projets de la part des autres niveaux d'organisation territoriales, et les services de l'Etat ? Comment concilier l'intérêt collectif et l'amélioration des biens communs du territoire si c'est pour faire du sur place en ayant les deux pieds à la fois sur le petit champignon communal générateur de dynamisme et sur la grosse pédale du frein administratif et de la technocratie ?

Plusieurs demandes ressortent de l'enquête menée au terme de ces trois années. « Le Parc naturel régional doit être l'interlocuteur des communes. Les communes font le Parc aussi. Le rôle de l'ingénierie des parcs doit être compris comme un soutien des communes pour faire un aménagement intelligent du territoire, pour faire du développement dans le respect du cadre de vie, des patrimoines et de l'environnement. Communes et Parc naturel régional doivent poursuivre leur travail ensemble car elles sont à une échelle de proximité pour travailler avec les habitants ». Enfin, Luc COPPIN se tourne vers les élus des communes, et affirme : « **en tant que commune, il faut davantage travailler en anticipation, en amont des projets, dans un esprit contractuel, de négociation et de concertation, dans le respect des décisions et d'ouverture d'esprit.** C'est comme cela que nous pouvons, que nous devons enrichir qualitativement nos projets. Les communes doivent être dans la philosophie, dans l'esprit Parc ».

Gérer l'espace et le cadre de vie de manière équilibrée et volontariste

L'aménagement du territoire au centre de la Conférence



« **L'aménagement du territoire est la thématique sur laquelle nous avons voulu travailler aujourd'hui (...). Parler d'aménagement du territoire dans un Parc, pour la Région, c'est véritablement associer un outil majeur sur une thématique centrale du Conseil régional Nord-Pas de Calais. Les Parcs sont des outils clés de la Région sur l'aménagement du territoire** », explique **Frédéric CHÉREAU**, conseiller régional. Cet élu-référent à l'aménagement du territoire et du paysage au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut souligne le rôle particulier des Parcs naturels régionaux, « **à la frontière de la technicité et de la coopération** », et dans « **les échanges avec les élus sur les territoires. Les Parcs sont au contact des élus et de la population. C'est pourquoi les 3 Parcs sont au cœur du dispositif régional sur l'aménagement du territoire** ».

Scarpe-Escaut a une situation singulière. Il est le plus urbanisé, le plus métropolisé, non seulement des 3 Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais mais aussi de France. « *Ce Parc est un laboratoire, ce territoire un lieu d'expérimentation tout à fait intéressant pour la région Nord-Pas de Calais et pour l'ensemble des Parcs français (...). L'aménagement du territoire est un des enjeux centraux que défend la Région Nord Pas de Calais dans le cadre de cette 3^{ème} révolution industrielle que nous mettons en place avec Jérémy Rifkin. L'aménagement du territoire, c'est d'abord un enjeu social et un enjeu économique. L'étalement urbain de ces dernières décennies a des impacts très négatifs sur la vie de nos concitoyens et l'économie de notre territoire (...). Comment faire en sorte que les gens puissent vivre et travailler au même endroit et n'aient plus à se déplacer en permanence entre des lieux monofonctionnels ? Pendant des années on mettait l'habitat ici, le travail là, la consommation à un troisième endroit, chacun devant prendre sa voiture pour aller d'un endroit à un autre. Ce modèle aujourd'hui ne fonctionne plus, il est dépassé (...). L'objectif sur lequel travaillent les Parcs et la Région c'est comment occuper durablement un territoire et comment préserver aussi cette richesse que les espaces naturels nous fournissent d'un point de vue économique ? Nous mesurons encore sans doute insuffisamment les services que nous rendent nos forêts, nos espaces verts, nos espaces agricoles que nous consommons à un rythme effréné* ».

Réduire l'étalement urbain

Nous urbanisons 1500 ha par an dans le Nord-Pas de Calais, alors même que la population n'augmente pas. « *L'objectif de la Région est de réduire cet étalement urbain à 500 ha par an* ». « *Mais alors, comment faire, parce que justement si nous ne nous étalons pas, si nous cherchons à reconstruire la ville sur elle-même, à réinventer la ville en permanence, à faire une ville qui concentre toutes les activités au même endroit pour y travailler, y habiter, y consommer, se distraire, y vivre ? Cela nécessite de l'innovation, de l'invention* ». La Région attend des territoires de Parcs qu'ils soient des expérimentateurs, des innovateurs de la ville de demain. Le modèle de ville durable, dense et vivable qui s'élabore et se teste au sein des territoires de Parcs doit devenir une source d'idées partout dans la région. « *Sur le territoire de Parc, nous avons la capacité de proposer des projets innovants, astucieux, de réinvention de ville sur elle-même* ». « *Parfois, quand les projets sont trop différents de ce que l'on connaît, les communes et communautés ont du mal à sauter le pas, à se dire : c'est possible, on peut y arriver !* ». Quand c'est nécessaire, le Parc doit pouvoir accompagner les communes dans la mise en œuvre de projets jugés parfois trop innovants : comme le Château des Douaniers à Fresnes-sur-Escaut, le réaménagement de la Malanoye, les projets RENOUER..., parce que « **nous avons besoin de cela, nous n'avons pas besoin d'études et de papier, mais de réussites urbanistiques concrètes qui peuvent nous servir de laboratoire, de vitrine, pour montrer à d'autres qu'on peut le faire, que c'est possible** ».

De l'innovation

« **L'aménagement du territoire à la Région, c'est d'abord un objectif social et économique (...) mais il ne faut pas oublier non plus l'enjeu cadre de vie, l'enjeu paysager, l'enjeu de l'aménagement de l'agrément du cadre que nous offrons à nous-mêmes** ». Frédéric CHEREAU

précise que l'on touche aussi « aux enjeux d'attractivité, aux enjeux touristiques ». Le travail sur le paysage, les panneaux publicitaires, l'organisation du bâti, l'observation est un « travail de fourmi » qui à terme donne de la visibilité, de l'identité au territoire classé « Parc naturel régional ».

« Ce que la Région attend peut-être le plus de ses Parcs, c'est l'innovation, pas seulement technique, mais l'innovation de la pédagogie et de la concertation. La pédagogie et la concertation est un combat de tous les jours en aménagement du territoire parce qu'il faut convaincre, continuer à expliquer, continuer à montrer (...), à mettre ensemble les acteurs, les institutionnels, les habitants autour d'un même objectif, autour de la charte qui montre le chemin ».

Toutes les vocations de la Charte concernées



Comment parler de « gestion d'espace et du cadre de vie de manière équilibrée et volontariste », thème central de cette matinée, sans parler de ressources naturelles et de développement économique ? Comme le souligne Isabelle

MATYKOWSKI, directrice-adjointe du Parc naturel régional Scarpe-Escout (remplaçant au pied levé Marielle CUVELIER, conseillère régionale, élue-référente du pôle « ressources et milieux naturels »), les vocations « aménagement », « patrimoine-ressources naturelles » et « développement économique », inscrites dans la Charte sont imbriquées.

En termes d'espaces naturels, le Syndicat mixte de gestion du Parc rappelle ainsi qu'une équipe technique gère plusieurs sites dont il est propriétaire, ou par contractualisation ou délégation quand ils appartiennent au Département ou à une commune. Sur ces espaces, il participe directement à la réalisation des trames écologiques. Il met aussi son expertise et son savoir-faire au service d'autres territoires. « Faire s'approprier les idées ne passe pas seulement par les schémas et les outils de planification, explique Isabelle Matykowski. Nos messages passent aussi par nos interventions de terrain avec d'autres acteurs » notamment lors de l'accompagnement pour la réalisation de mares ou de zones d'expansion de crues ou encore auprès des particuliers lors des formations à la taille d'arbres fruitiers.

Le Syndicat mixte est aussi le relais des politiques européennes (Natura 2000), nationales, régionales ou locales (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) auprès de l'ensemble des partenaires de l'agriculture, de la chasse, de la forêt. « Nous concilions les différents usages et cherchons un point d'équilibre pour conserver la qualité du cadre de vie ». Ces actions participent à la gestion des espaces naturel, agricole et forestier du territoire.

De multiples acteurs sensibilisés à la gestion de l'espace



Moïse LETIENNE, vice-président du Syndicat des communes intéressées, élu-référent de ce pôle rappelle ainsi des chiffres : 45 agriculteurs engagés par des mesures agri-environnementales territoriales pour 665 ha de prairies, 18 communes signataires d'une charte d'entretien des espaces publics, 50 agents formés par le Syndicat mixte et la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut sur l'entretien des espaces verts avec zéro phyto, un guide pour les élus sur ce même enjeu réalisé en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Douaisis, des sensibilisations d'acteurs des voiries départementales ou de zones d'activités, etc., une quinzaine de prestataires touristiques formés aux enjeux du territoire, et de nombreux élus sensibilisés, encore tout récemment, aux moyens de transport doux par l'expérimentation de ramassage des déchets verts par des chevaux Trait du Nord menée à Beuvry-la-Forêt.

Au sein du PNR, le pôle développement économique travaille quant à lui sur deux grands volets économiques, l'agriculture et le tourisme, et en parallèle sur des actions plus spécifiques, comme la filière bois, la valorisation du cheval Trait du Nord ou la gestion différenciée. Autant de domaines qui contribuent, aussi, à la gestion de l'espace.

Gérer l'espace et le cadre de vie de manière équilibrée et volontariste

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DANS LES COMMUNES

Voici quatre exemples de démarches participant à la mise en œuvre de la Charte par les communes. Ils révèlent des situations différentes et à la fois complémentaires : un engagement dans les orientations et la philosophie de la charte avec ponctuellement un accompagnement du PNR (exemple de Millonfosse), une démarche de commune rurale dans la philosophie de la charte sans la demande d'accompagnement du PNR (exemple de Saméon), une démarche de commune urbaine et minière en partenariat dès l'amont avec plusieurs acteurs accompagnateurs (exemple de Vieux-Condé) et enfin, une obligation réglementaire (Charte supérieure au SCOT dans la hiérarchie des normes), mais une volonté de partenariat et de coopération SCOT-PNR dépassant les obligations réglementaires : coopération librement voulue et assumée pour réussir la mise en musique du SCOT et de la Charte.

Mixité sociale et générationnelle à Millonfosse



Village rural attenant à Saint-Amand-les-Eaux, Rosult et Hasnon, Millonfosse compte 677 habitants sur une superficie de 347 hectares. Classée Parc naturel régional depuis plusieurs décennies, la commune vient de créer des logements avec une ambition qui va au-delà même des mesures de la Charte : densification, mixité sociale, choix des matériaux, maintien d'éléments naturels, etc. Même si plusieurs critères jugés trop exigeants par le bailleur social ont dû être revus à la baisse, voici un exemple réussi de projet urbain suivi de A à Z par la commune bien que peu investie financièrement.

« Après une étude FAN-PLU subventionnée par le Conseil général, il est apparu nécessaire, pour assurer l'avenir du village, de définir deux zones d'urbanisation futures », raconte **Claudine GLORIEUX**, maire de Millonfosse. Le lotissement, sur une de ces zones, a été dessiné au centre de la commune, sur un espace constitué de fonds de jardins et de terrains inexploités et qui ne grignote pas d'espaces agricoles. Il s'agissait aussi de réduire la part d'habitat linéaire traditionnel, qui consomme beaucoup d'espace, et de construire des logements qui « respectent la mixité sociale, car nous avons besoin d'une nouvelle jeunesse et d'accueillir des personnes âgées afin qu'elles libèrent, pour de nouveaux habitants, leurs maisons devenues trop grandes ».

Très en amont, la commune a travaillé de manière intense avec le Parc, le CAUE et la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut pour enrichir le projet et élaborer un cahier des charges qui garantisse à ce lotissement un caractère architectural traditionnel dans le respect de l'environnement et de la maîtrise foncière. Le conseil municipal a choisi un opérateur bailleur social, la SA du Hainaut, qui a accepté de porter le projet. Sont construits pour le moment un béguinage de 8 maisons pour personnes âgées ou seules et une douzaine de logements locatifs. Viendront ensuite 12 lots libres de constructeur.



Réhabilitation d'anciens bâtiments à Saméon

A Saméon, c'est pour lutter contre la désertification commerciale que la commune (1500 habitants) s'est lancée dans la création d'un estaminet, d'une boulangerie-épicerie, d'un salon de coiffure et d'un gîte communal, aménagés dans des bâtiments anciens réhabilités. La commune n'a pas été particulièrement accompagnée par le Syndicat mixte de gestion du Parc sur ces projets, mais elle rejoint profondément les principes de la Charte puisqu'il n'y a eu aucune emprise de nouveaux terrains.

La Communauté de communes d'Espace en Pévèle a été porteuse du projet, avec des fonds européens, ainsi que la Mission locale du Douaisis qui a réinséré des jeunes dans l'emploi. La réhabilitation des bâtiments a été réalisée en quasi-totalité par des jeunes dans le cadre d'un chantier-école.

Ce projet s'intègre dans l'aménagement du cœur de village. *« Nous avons voulu préserver l'architecture locale à travers notre plan local d'urbanisme et aussi à travers le respect des traditions, en utilisant les matériaux adaptés, la brique et la tuile, souligne Yves LEFEBVRE, maire de Saméon. La commune était très investie dans le pilotage de ce projet qui a duré un an et demi ».*



Gérer l'espace et le cadre de vie de manière équilibrée et volontariste

Reconquête de friches industrielles à Vieux-Condé



Où créer du logement et accueillir 150 nouvelles familles quand il n'y a pratiquement plus de parcelles vides et qu'on ne veut pas empiéter sur les espaces agricoles ou naturels ? pose **Serge VAN DER HOEVEN, Maire de Vieux-Condé, conseiller général du Nord.**



La Ville de Vieux-Condé a décidé de reconquérir l'ensemble de ses friches urbaines. La commune s'est entourée de partenaires compétents et a bénéficié d'un audit réalisé par un bureau d'étude ayant des compétences à la fois en urbanisme, en intégration paysagère et en économie d'énergie et financé à 80% par le Syndicat mixte du Parc et piloté techniquement par l'équipe du Parc. Zones paysagères, espaces jardinés, 150 logements seront construits, sans consommer de terres agricoles et naturelles, sur l'emplacement d'un ancien lycée qui donneront une image identitaire au quartier notamment par leur ligne architecturale et par le choix des matériaux.

SCOT et Charte : quelles articulations ?



Depuis les lois Grenelle, les Schémas de cohérence territoriale (du Grand Douaisis ou du Valenciennois) doivent être compatibles avec la Charte du Parc naturel régional. Syndicat mixte du SCOT et Syndicat mixte du Parc n'ont pas attendu le Grenelle pour travailler ensemble. Les deux documents sont déjà compatibles. Ancien maire de Flines-les-Râches et représentant le SCOT du Grand Douaisis, Daniel LEMAIRE analyse l'articulation entre SCOT et Parc.

« Aujourd'hui, nous partageons les mêmes finalités car nous avons le même référent, le Grenelle de l'environnement, qui est devenu notre cadre de travail (...). La Charte du Parc vaut en effet Agenda 21 » et « le SCOT, qui a été approuvé avant les lois Grenelle de l'environnement a été expertisé et déclaré Grenelle-compatible ». Pour y parvenir, le SCOT a commencé par un cadre quantitatif, avec un droit de tirage foncier par commune. Ensuite le Programme local de l'habitat, compatible avec le SCOT, a imposé un cadre normatif et quantitatif aux communes avec un nombre de logements à l'hectare, compatible dans l'esprit de « densité » du Grenelle. « Cette avalanche de normes » a commencé à provoquer des réactions et un agacement chez un certain nombre d'élus. *Quand en plus, vous y ajoutez ce projet de PLU intercommunal... la non approbation du Programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération du Douaisis « est un effet collatéral de cette avalanche de normes et nous sommes maintenant contraints à rediscuter avec tous les maires ».*

Parc et SCOT travaillent ensemble au service des communes. Cela se traduit dans les PLU, dans les projets d'aménagement, dans le Plan climat du SCOT du Douaisis / Parc / Communauté d'agglomération du Douaisis / Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et par l'observatoire partagé et le « porter à connaissance ».

L'analyse en 4 points de Vincent CHASSAGNE, consultant de Mairie-Conseils



- 1 Ces témoignages montrent que les maires ont pris la main de façon très forte sur les projets communaux, tout au long de leur réalisation, ce qui est une clé de réussite importante.
- 2 Les bons projets ont les bons objectifs parce qu'ils sont travaillés en profondeur en amont et nourris par l'apport de partenaires dont le Parc et traduits dans un cahier des charges assez pointu.
- 3 La coopération est essentielle et donne de la qualité.
- 4 La manière de conduire les projets évolue. Il s'agit davantage de projets d'équipe enrichis à chaque phase et non plus un projet mené en solo par un architecte et le maire. Il y a davantage de concertation, parfois même avec les habitants et les futurs habitants, un point sur lequel le Parc peut également aider.



Perspective des trois prochaines années

« Grâce à la mise en œuvre du SRADDT et de ces schémas, la différence de mobilisation entre territoires de Parc et territoires hors Parc est de plus en plus réduite. De nombreux territoires hors Parc s'approprient ces problématiques : maîtrise de la périurbanisation, Trame verte et bleue, Climat, agriculture territoriale durable... Bien sûr, les missions des Parcs et les projets innovants qu'ils contribuent à faire émerger tirent l'ensemble des territoires vers le haut. Cela doit continuer, s'accroître (...). Le partenaire privilégié des territoires de Parc, c'est la Région (...). Mais la Région c'est aussi l'action économique, la formation, etc. Nous avons donc encore des marges de progrès dans la transversalité à appliquer dans les politiques publiques (...) Oui les Schémas, les Lois... se précisent et donc se complexifient. Mais ne les regardons pas seulement comme des contraintes. Ils répondent à un monde en pleine mutation et nous avons besoin d'eux pour rendre notre modèle vraiment durable, vivable (...) Il revient donc à la Région et aux Parcs d'apporter une « une technicité aux communes et de renforcer la culture commune » pour que chacun s'approprie ce nouvel environnement normatif. Dans un souci d'efficacité, Il apparaît nécessaire de prioriser les politiques et donc les actions. Et en terme de suivi, cela passera peut-être par la « simplification des indicateurs des chartes » de Parc. Et sur l'ensemble de ces chantiers, ENRx, le syndicat mixte des Parcs, outil unique en France, sera un acteur essentiel pour nous y aider ».

Emmanuel CAU, vice-président du Conseil régional Nord-Pas de Calais, président d'Espaces naturels régionaux.



« Il faut avoir le courage de faire certains choix (...) Nous allons requalifier un ancien site d'Usinor, ce qui va nous coûter 3 fois plus cher, mais dans la durée, cet investissement sera épongé. Dans l'avenir, il faudrait que certains gestes et actes audacieux soient davantage aidés (...) Si on s'y mettait tous, de Douai à Tournai, on pourrait, en requalifiant la Scarpe, construire une trame écologique, économique et touristique qui revitaliserait le secteur rural ».

Alain BOCQUET, député-maire et président de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

« Les débats tenus au niveau du Parc donnent lieu à des actions concrètes et bien visibles. Il faudrait toutefois établir une convention qui préciserait nos actions communes et mettrait en place des partenariats un peu plus fins (...). Nous pourrions établir des passerelles et passages d'expériences, notamment sur deux sujets, le salon de l'éco-construction et la mobilité ».

Jean-Luc DETAVERNIER, président de la Communauté de communes Espace en Pévèle, co-président du Pays Pévélois.



« En reprenant le discours de JF Kennedy : ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez pour votre pays. Comme le Parc nous rend service, comment pouvons-nous lui rendre service à notre tour ? Ce que nous pouvons faire pour le territoire Parc ? Sur des politiques difficiles, comme celle de Trait du Nord, il est essentiel d'aider le Parc et la Région à sauver l'espèce ».

Jean-Pierre COLBEAUX, Conseil scientifique de l'environnement Nord-Pas-de-Calais.

« Nous attendons que le Parc apporte beaucoup d'innovations et de créativité pour que les élus puissent s'approprier ce que sera le territoire de demain. Il faut aussi, à l'inverse, valoriser les initiatives locales et notamment des communes ».

Laurent HOULLIER, maire de Rieulay.





« Le Parc est un élément positif, attractif, dynamisant (...). Le Parc est un outil différent des EPCI mais complémentaire (...). La valorisation patrimoniale, la valorisation touristique, la grande qualité du travail sur la préservation des espaces naturels, il faut que nous sachions les optimiser. Il nous faut croiser les compétences économiques de Valenciennes Métropole avec celles du Parc, et notamment sur la filière bois. Nous essaierons de contractualiser la filière bois pour bâtir ensemble un projet communautaire, de valoriser l'ensemble du patrimoine minier et d'être partenaires dans le cadre notre plan territorial de cohésion sociale qui vise à accompagner toutes les communes ou associations pour monter des actions envers des publics en difficulté. Nous pourrions travailler ensemble sur la participation des habitants et sur des fonds d'initiative locaux ».

Valérie LÉTARD, présidente de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole.

« Notre convention de partenariat explore trois champs nouveaux dans la coopération : la trame verte et bleue, le patrimoine minier Unesco, le plan climat. Sur ce dernier point, nous travaillerons notamment sur les circuits courts agricoles, le développement de la filière bois-énergie, l'éco-consommation. En matière d'urbanisme, nous avons déjà beaucoup de complémentarités, qui peuvent encore être renforcées pour la transcription du SCOT dans la réalité, les études des projets communaux ».

Raymond ZINGRAFF, conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, vice-président du Syndicat mixte de gestion du Parc.



« Nous avons parlé de l'eau - avec le SAGE, la prévention des inondations, la protection des aires d'alimentation de captage, des trames vertes et bleues -, du cadre de vie, du paysage en lien avec le tourisme (...) L'artificialisation me semble être un autre sujet de premier plan pour réaliser nos ambitions climat-air-énergie. Le boisement et les réseaux de chaleur sont des leviers importants dans notre région (...) J'ajouterais d'autres thèmes d'avenir comme l'accompagnement des SCOT dans leur « grenellisation » annoncée pour 2016-2017, les plans climat-énergie territoriaux, le corridor écologique de l'Escaut (...), transformer les concepts nouveaux, comme la multifonctionnalité de la ville, en réalités de projets qui impliquent des acteurs et des synergies, (...) apporter une vision intégrée de la complexité, (...) innover techniquement, financièrement et dans la concertation et l'accompagnement au changement ».

Isabelle DERVILLE, directrice-adjointe de la DREAL représentant le Préfet de Région.

« Je souscris à l'idée de créer un comité de pilotage pour la requalification de la Scarpe aval. Il nous faudra très certainement positionner cette requalification dans les contrats de plan Etat-Région ».

Jacques DESTOUCHES, sous-préfet de Douai.



« Le ministère soutient pleinement les initiatives qui contribuent à l'évaluation des chartes de Parc et salue la mobilisation d'aujourd'hui. Il attend, d'une part, une évaluation des engagements des signataires et d'autre part, une évaluation du territoire ».

Laure LETESSIER, adjointe au chef de Bureau - ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.

Perspective des trois prochaines années

Le territoire, le projet et l'association des acteurs : trois originalités des Parcs à défendre

Ce même jour, le Parc naturel régional de l'Avesnois et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut ont organisé leur première conférence territoriale des signataires de la Charte : un rendez-vous que peu de Parcs mettent en place. **Pierre WEICK**, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, est venu souligner cette originalité. Car la démarche est innovante et participative et permet une expression politique des signataires.

« Les Parcs ont été créés en 1967 par la DATAR et relèvent de la compétence régionale attribuée aux Régions dans les lois de décentralisation dans leur compétence d'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire est donc bien au cœur des politiques des Parcs (...) sous la co-tutelle Etat-Région (...). Le Parc est reconnu pour son rôle d'ensemblier, d'organisateur, de médiateur, d'animateur du territoire (...) Le territoire de Parc transcende les limites des projets, des intercommunalités, des SAGE, des SCOT... Il se fonde sur des notions qui ne sont ni administratives ni réglementaires : l'unité, l'entité territoriale, la bio-géographie, la géographie humaine (...). Ces territoires doivent de plus en plus ouvrir vers l'extérieur, comme ici travailler avec les agglomérations, les SCOT, etc. (...). Ce projet de territoire est le nerf de la guerre. D'une durée de douze ans, il est prospectif. Il est aussi le fruit d'un long processus de réflexion, de discussion et de négociation. Il engage non seulement les signataires, mais aussi les acteurs de la sphère économique et associative, qui sont porteurs d'engagements. (...) Le Parc est un catalyseur d'énergies sur les territoires. Le syndicat mixte n'a pas la responsabilité de tout, il n'est qu'un acteur parmi d'autres, au même titre que tous les signataires (...) Le Parc est un chaudron à rêves et à utopies. Il faut garder cela au moment où les règles et les contraintes se complexifient. Restons rêveurs, imaginatifs et bouillonnants d'idées dans les Parcs ».

« **Aujourd'hui, on sent une réelle prise de conscience que le classement en « Parc naturel régional » est une chance pour le territoire et ses acteurs et aussi un état d'esprit. Tous les signataires s'accordent sur la nécessité de rester en phase avec les convictions portées par la Charte et trouver davantage de synergies. C'est par ce biais que les innovations prendront vie.** Des propositions ont été émises sur lesquelles nous aurons à travailler. Des questionnements ont été abordés sur lesquels nous aurons à rechercher des réponses ensemble. Il y aura donc forcément des suites à cette rencontre. Rendez-vous au quotidien et dans trois ans. Merci à tous. »

Erick CHARTON, président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.





Conférence territoriale des signataires de la charte

Actes

13 décembre 2013

Les 75 signataires de la Charte (2010-2022) du Parc naturel régional Scarpe-Escout :

Anhiers, Aubry-du-Hainaut, Anzin, Bellaing, Beuvrages, Beuvry-la-Forêt, Bousignies, Bouvignies, Brillon, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-lez-Marchiennes, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Condé-sur-l'Escaut, Coutiches, Crespin, Dechy, Denain, Erre, Escautpont, Fenain, Flines-lès-Mortagne, Flines-lez-Râches, Fresnes-sur-Escout, Hasnon, Haveluy, Hergnies, Hérin, Hornaing, Lallaing, Landas, Lecelles, Marchiennes, Maulde, Marly, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelles, Nomain, Odomez, Oisy, Orchies, Pecquencourt, Petite-Forêt, Quarouble, Quiévrechain, Râches, Raimbeaucourt, Raismes, Rieulay, Rombies et Marchipont, Rosult, Rumezies, Saint-Amand-Les-Eaux, Saméon, Sars-et-Rosières, Thivencelle, Thun-Saint-Amand, Valenciennes, Vicq, Vieux-Condé, Vred, Wallers, Wandignies-Hamage, Warlaing.

Communes classées
Communes associées
Villes-portes

adhérentes au Syndicat
des communes intéressées
au Parc naturel régional
Scarpe-Escout

Les EPCI du territoire :

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut • Communauté d'agglomération du Douaisis • Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole • Communauté de communes Cœur de Pévèle • Communauté de communes Cœur d'Ostrevent • Communauté de communes d'Espace en Pévèle • Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe

Directeur de publication : Erick Charton
Responsable de la publication : Michel Marchyllie
Rédaction : Séverine Grumiaux et PNRSE
Photos : Sébastien Jarry et PNRSE
Conception graphique : Gilles Vidal
Impression : Qualit'Imprim
Imprimé sur cyclus print
© Parc naturel régional Scarpe-Escout - mars 2014

Ont également contribué à la Conférence territoriale, les partenaires :

- SCOT du Grand Douaisis
- SCOT du Valenciennois
- Mission Bassin Minier
- Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais
- Chambres de commerce et d'industrie du Grand Hainaut et Grand Lille
- Chambre de métiers du Nord
- Conseil Scientifique de l'environnement Nord-Pas de Calais
- Association du pays Pévélais
- Parc naturel des Plaines de l'Escaut (B)
- Gouvernance et Développement (animation)

En partenariat avec Mairie-Conseils,
Caisse des dépôts et consignations.